

SIAEP DU PONT DU GARD

Mairie

11, Place du 8 mai 1945
30210 CASTILLON DU GARD

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL DU 03 SEPTEMBRE 2024 A 17 H 00

L'an deux mille vingt-quatre, le trois septembre à dix-sept heures, le Conseil Syndical du SIAEP du PONT-DU-GARD, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au Siège du Syndicat.

ETAIENT PRESENTS : D. BELE ; H. de DECKER ; N. DELJARRY ; M. DHERBECOURT ; J. VALLESPI ; P. VALENTIN

ABSENTS EXCUSES : L. BOUCARUT ; L. DUBOIS

PROCURATIONS :

Nombre de votants : 6

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Nadia DELJARRY

Vote pour : Adopté à l'unanimité

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL : séance du 21 mars 2024

Vote pour : Adopté à l'unanimité

II- DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Madame la Présidente rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L2122-21 du CGCT
- Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du conseil municipal n°20200722_04 en date du 22 juillet 2020.
- Considérant l'obligation de présenter au conseil syndical les décisions prises par le président en vertu de cette délégation ;

Objet	tiers	Montant TTC	Date engagement	Nature pièce
Néant				

I- DELIBERATION

Objet 1– DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant, que Madame la Présidente propose au Conseil Syndical d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2024.

Imputation	Ouvert	Réduit
DF 011 – 6353 – Impôts	30 000	
DF 023 – 023 – Virement à la section d'investissement		30 000
DI 21 - 21531 – Réseau d'adduction d'eau		30 000
RI 021 – 021- Virement de la section de fonctionnement		30 000

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DÉCIDE

De procéder aux modifications budgétaires nécessaires

AUTORISE

Madame la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Objet 2–ATTRIBUTION DE MARCHÉ - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE

Le Comité Syndical,

Vu le code de la commande publique.

Vu la procédure d'appel d'offre lancée pour le marché à bons de commande pour l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'eau potable.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 1^{er} juillet 2024 pour l'analyse des offres a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de

publicité (à savoir 40% pour le prix des prestations et 60% pour la valeur technique des prestations), comme étant l'offre la plus avantageuse, celle de l'entreprise : CARMINATI FRERES.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DÉCIDE

De Valider l'offre CARMINATI FRERES.

AUTORISE

Madame la Présidente à signer les documents nécessaires au marché public avec l'entreprise : CARMINATI FRERES.

Objet 3– RAPPORT ANNUEL 2024 SAUR POUR LE CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-3, R. 1411-7 et L.2224-5,

Considérant que la société SAUR détient le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'eau potable pour le syndicat.

Considérant le rapport annuel du délégataire sur les services publics d'eau potable pour l'exercice 2023.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE

De prendre acte du rapport annuel du délégataire 2023 concernant l'exécution des services publics d'eau potable.

POINTS DIVERS :

- Transfert de la compétence eau & assainissement

Madame la Présidente clôt les débats, remercie l'ensemble du Comité syndical et lève la séance à 18h30.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie de Castillon du Gard

La Présidente
Muriel DHERBECOURT

Le secrétaire de séance
Nadia DELJARRY